



Suicide sur lieu de travail

Par **zaline43**, le **12/01/2016** à **20:07**

bonjour je me permet de vous adressez ce message car j ai une question qui reste sans réponse.Voila, je vous explique, mon mari s est suicidé il y a 4 mois sur son lieu de travail(il était parti en déplacement pour son employeur sur paris)ce que je ne comprend pas c est que le médecin légiste n a pas fait de prise de sang a mon mari pour rechercher d éventuelle trace de médicament ou autre et que sur le rapport de ce même médecin il est indiqué que le suicide est du au faite que mon mari a envoyer un message à sa sœur en lui disant que moi je voulais divorcer donc de ce faite il n y avait pas la peine de faire d analyse sanguine,es ce normal de la part du médecin qui a établi l acte du décès.Je me pose cette question car j ai eu mon époux au téléphone le soir et il ne m a pas parler de ça il voulait juste rentré de son déplacement car il n'était pas bien.J ai su quelque jours après que mon mari soit décédé ;par son chef qu il l avait vu prendre des médicaments toute la journée et qu il avait était inconscient et que le soir il n'était pas bien du tout qu il était comme soule ,je n ai pas était prévenu par son chef de l'état de mon mari et de plus il l aurait laisser seul ce soir la ; mon mari s est suicidé dans la nuit.Je me pose des questions concernant la responsabilité de son chef et ses collègues qui n ont pas agi en sachant qu il avait pris des doses importantes d anxiolytiques que j ai retrouver d'ailleurs dans ses effets personnels.En vous remerciant de votre réponse je vous adresse mes sincères salutations.